

PAR COURRIEL

Québec, le 9 septembre 2026



**Objet : Demande d'accès aux documents - Décision
N/Réf : DA2627-35**

,

La présente donne suite à votre demande reçue le 10 août 2026 visant à obtenir:

- « Tous les avis, notes et audits produits au sujet du projet SIFA (et autrefois SIFARH) depuis mars 2024
- Les communications du Dirigeant Principal de l'Information à l'intention du/de la ministre à ce sujet depuis janvier 2026 ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons un document détenu par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Toutefois, certains renseignements sont masqués et d'autres documents ne peuvent vous être transmis en vertu des articles 9, 21, 22, 33, 34, 37, 41, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »).

Par ailleurs et en application de l'article 13 de la *Loi sur l'accès*, vous pouvez consulter des documents visés par votre demande qui font l'objet d'une diffusion :

[Décision et documents transmis par le MCN à la suite de la demande d'accès DA2526-31](#)

[Décision et documents transmis par le MCN à la suite de la demande d'accès DA2627-25](#)

[Décision et documents transmis par le MCN à la suite de la demande d'accès DA2627-27](#)

...2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

Original signé

Isabelle Goulet

Responsable de l'accès aux documents



PAR COURRIEL

Québec, le 22 octobre 2025

Madame Geneviève Biron
Présidente et Cheffe de la direction
Santé Québec
930, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4

Madame la Présidente et Cheffe de la direction,

Le 2 octobre dernier, Santé Québec prenait la décision de suspendre le projet Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines (SIFARH) et, par conséquent, ses activités visant la demande d'autorisation d'un changement significatif à la portée de ce projet, prévoyant la poursuite d'une partie de la portée de ce projet sous le nom Système d'information des finances et de l'approvisionnement (SIFA).

Je suis conscient de l'importance que revêt pour Santé Québec la réalisation de ce projet et son caractère essentiel pour l'efficacité de sa mise en œuvre comme nouvelle entité. En effet, je comprends qu'un tel projet permettra notamment d'optimiser la gestion administrative du réseau de la santé et des services sociaux.

Bien que difficile, je salue cette courageuse décision qui, dans le contexte actuel, permettra à Santé Québec, en collaboration avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), d'une part, de bénéficier des conclusions des travaux menés notamment par l'Autorité des marchés publics, et d'autre part, de prendre le temps nécessaire pour analyser les différentes solutions offertes pour assurer une meilleure souveraineté numérique.

Conscient des enjeux contractuels liés à ce dossier, je vous assure l'entière collaboration des équipes du MCN afin de contribuer aux travaux ou analyses qui permettront d'évaluer les options de remplacement tout en mettant en place les mesures de mitigations nécessaires à une reprise efficace des travaux. Je garde espoir que la rapide évolution des solutions pourrait permettre de reprendre le projet en ayant peu d'impact sur les paramètres d'échéanciers et de coûts prévus.

...2

Je réitère l'entière disponibilité des équipes du MCN pour accompagner Santé Québec dans la réalisation de sa transformation numérique et les projets qu'elle réalise pour y parvenir et rien ne sera négligé pour permettre à Santé Québec de rapidement utiliser un système qui répondra à ses besoins.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente et Cheffe de la direction, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre
et dirigeant principal de l'information,



Stéphane Le Bouyonnec

c. c. M. Gilles Bélanger, ministre de la Cybersécurité et du Numérique
M. Daniel Paré, sous-ministre, ministère de la Santé et des Services sociaux